

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 5 juin 2026 à 19 h

Convocation : 27 mai 2026

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Agnès JUIF, 1^{ère} adjointe au Maire, en remplacement de Clarisse DULUC, Maire, absente.

Présents : Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Jean-Marc LEMMET, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel JACQUIN, Stéphane GIBault, Ludivine MARTINAUD, Yonis GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Patrice BISSONNIER, Brice SOULIVONG, Nadine CAREL, Marie GUIGNARD

Absentes excusées : Clarisse DULUC qui a donné pouvoir à Agnès JUIF, Cécile RABANY qui a donné pouvoir à Michel JACQUIN

Secrétaire : Didier LERIQUE

Madame Agnès JUIF, 1^{ère} adjointe au Maire, en remplacement de Clarisse DULUC, Maire, absente, ouvre la séance à 19h00 et procède à l'appel des conseillers.

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Monsieur Didier LERIQUE.

DEL-2026-43 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEUR SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS – commune de + 1000 habitants

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° NTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu l'arrêté préfectoral 2026-0616 pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Madame JUIF, 1^{ère} adjointe au Maire, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux

membres présents les plus jeunes ; il s'agit de Madame Sergiane PORTIER, Monsieur Alain ANDRIAU, Monsieur Brice SOULIVONG, Madame Pauline NAVET .

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués et des suppléants

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Elle a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués suppléentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel

Les candidatures enregistrées sont :

→ Liste conduite par Madame JUIF Agnès

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 9

Ont obtenu :

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués suppléentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
JUIF Agnès	16	5	3

Sont élus délégués : Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain ANDRIAU, Ludivine MARTINAUD et délégués suppléants : Michel JACQUIN, Sergiane PORTIER, Stéphane GIBault

Le procès verbal de déroulement des élections est signé par le bureau électoral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance

L'adjointe au Maire
Remplaçant le Maire

Didier LERIQUE

Agnès JUIF